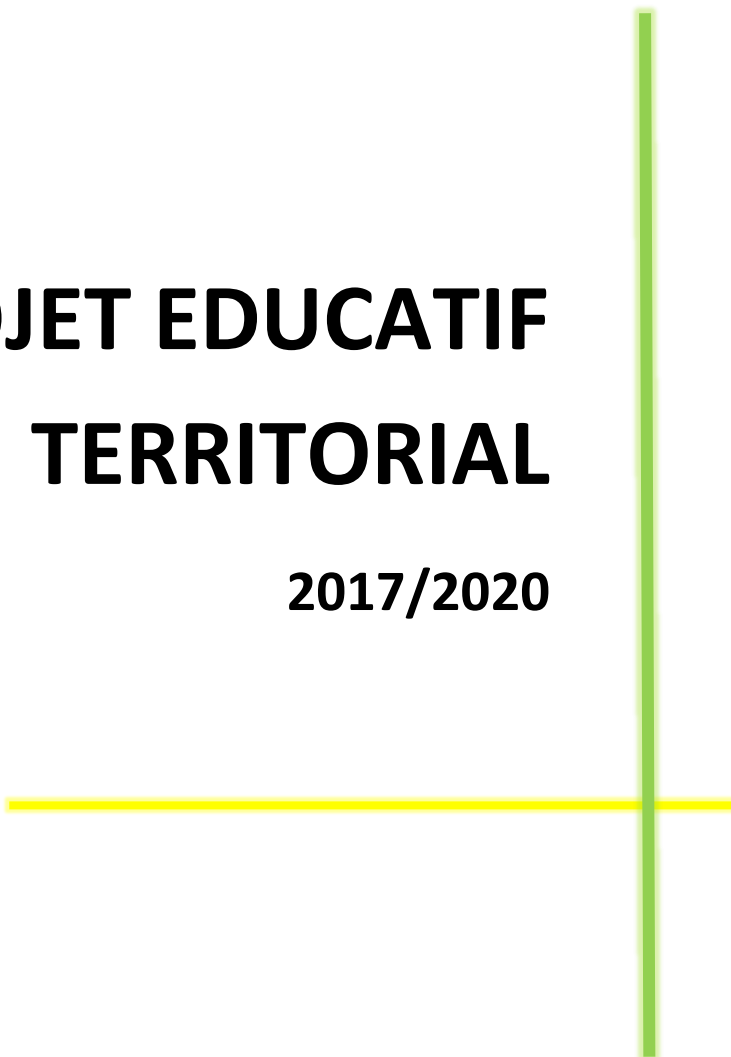




PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2017/2020



SOMMAIRE

I. QUELQUES ELEMENTS DE RAPPEL SUR LE CONTEXTE, LE CONTENU ET LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2013-2017	3
I.1. L'élaboration et le suivi du premier PEDT	3
Une politique éducative forte traduite depuis 2009 au sein d'un PEL, socle du premier PEDT	3
Rappel du périmètre du PEDT 2013-2017	3
Concertation locale et évaluation, au cœur de l'élaboration et du suivi du PEDT	4
I.2. Un investissement fort de la commune pour la réussite du PEDT	4
L'espace éducatif et les activités qu'il accueille : un atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT	4
Le soutien de la commune aux activités scolaires	5
I.3. Des activités existantes mais renforcées par la mise en œuvre du PEDT 2013-2017	7
Le périscolaire	7
Les interventions sur le temps scolaire	8
Les activités extra-scolaires	9
LE BILAN DU PEDT 2013-2017	10
I.4. La méthode	10
I.5. Le bilan forces/faiblesses par orientation et objectif du PEDT 2013-2017	10
Orientation n°1 : garantir la continuité éducative et de viser la réussite scolaire pour tous.	10
Orientation n°2 : Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement	12
Orientation n°3 : Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux	15
I.6. Gouvernance du PEDT et évaluation : le bilan	16
La gouvernance	16
L'évaluation du PEDT	16
II. LE PEDT 2017-2020 : UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE	17
II.1. Le champ d'application du projet 2017/2020	17
Territoire et public concernés par le PEdT	17
Périodes et horaires concernés : maintien de l'organisation de la semaine actuelle	17
Durée du PEDT	17
II.2. Les objectifs éducatifs du PEDT 2017-2020	18
Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous	18
Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement	19
Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux	20
III. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2017-2020 SUR LE TERRITOIRE	22
III.1. Le maintien des modalités d'accueil des enfants	22
L'accueil périscolaire du matin et du soir	22
L'accompagnement à la scolarité	22
La pause méridienne	23
Les interventions sur le temps scolaire	23
L'accueil du mercredi	24
Les autres activités	24
III.2. La gouvernance du PEdT	24
Un comité de pilotage et des groupes de travail	24
III.3. L'évaluation du PEDT	25
IV. ANNEXES	26

« Pour réussir, il faut mettre en place un vrai travail de construction en confiance, une méthodologie commune et des échanges, il faut que les uns et les autres sans renoncer à leur identité, octroient à ceux d'en face la légitimité »

Philippe MEIRIEU

La commune de Saint Brice Courcelles a approuvé la mise en œuvre de son Projet Educatif Territorial (PEDT) dès la rentrée 2013, couvrant ainsi la période 2013-2017. Ce premier PEDT, mentionné à l'article D.521-12 du Code de l'éducation, formalisait ainsi une démarche permettant à la commune de proposer à chaque enfant un parcours cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, et organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs. Le PEDT 2013-2017 visait également à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir cette continuité éducative.

La mise en œuvre du PEDT 2013-2017 a fait l'objet d'un bilan, sur lequel s'appuie la construction du nouveau PEDT 2017-2020. Le présent document constitue ce nouveau PEDT.

Après quelques éléments de rappel sur le contexte, le contenu et la mise en œuvre du PEDT 2013-2017, ce document présente ainsi les éléments de bilan qui ressortent de l'évaluation du précédent PEDT puis les éléments retenus, notamment en matière d'objectifs et de mise en œuvre, pour notre prochain PEDT sur la période 2017-2020.

I. Quelques éléments de rappel sur le contexte, le contenu et la mise en œuvre du PEDT 2013-2017

I.1. L'élaboration et le suivi du premier PEDT

Une politique éducative forte traduite depuis 2009 au sein d'un PEL, socle du premier PEDT

Depuis plus de trente ans, la Ville de Saint Brice Courcelles s'est inscrite dans une démarche volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire.

La réflexion a été conduite dès les années 90 avec le concept d'aménagement des rythmes des temps de l'enfant et poursuivie au début des années 2000, avec l'arrivée des premiers dispositifs et contrats éducatifs. Ainsi la commune a élaboré à cette époque un PEL (projet éducatif local) et a signé un CEL (contrat éducatif local) avec la CAF.

C'est à partir de ce socle que la commune s'est appuyée pour élaborer son premier PEDT pour poursuivre une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'Enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels) en mettant en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants. Cette réflexion a ainsi permis de fédérer les acteurs et d'y associer les acteurs relevant du champ scolaire qui ne pouvaient entrer dans le PEL. Or, articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'est attachée à travers ce premier PEDT, à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs du centre social, intervenants associatifs, ATSEM...).

Rappel du périmètre du PEDT 2013-2017

Le périmètre géographique

Le Projet Educatif Territorial 2013-2017 concernait l'ensemble du territoire de la commune de Saint Brice Courcelles.

Le périmètre démographique

La tranche d'âge des 3 à 17 ans représentait le périmètre démographique du Projet Educatif Territorial 2013-2017.

Le périmètre temporel

Les temps retenus pour les actions du Projet Educatif Territorial s'inscrivent dans la continuité du projet éducatif déjà existant en faveur de la jeunesse à savoir : les temps scolaires, les temps périscolaires, les temps extrascolaires.

Lors de la publication de la réforme des rythmes scolaires dans sa première construction le projet initial proposait l'intégration des APC comme une 25^{ème} heure pour tous intégrée dans l'organisation de la semaine scolaire. Ce projet porté par la commune n'a pu être concrétisé dans la mesure où il n'a pas reçu l'approbation de l'Éducation nationale. Il s'agissait en effet de s'appuyer sur la spécificité locale exercée depuis de nombreuses années à Saint Brice Courcelles : celles des interventions sur le temps scolaire. Avant-même l'application de la réforme, il existait déjà à Saint Brice Courcelles une certaine forme d'activités pédagogiques complémentaires (APC) incluse dans le temps scolaire et pour tous les enfants, jusqu'à trois heures par semaine. La commune, dans le cadre de son projet, souhaitait ainsi valoriser ce dispositif et le développer, en le faisant bénéficier à tous les enfants, en utilisant la 25^{ème} heure du temps scolaire, introduite dans le cadre de la réforme, pour la réalisation d'activités pédagogiques complémentaires.

Cette proposition d'organisation avait pour objectif de faire profiter à l'ensemble des enfants, et gratuitement, d'actions à visée artistique, culturelle et scientifique, articulées avec les projets d'école. Elle permettait également d'éviter la superposition du temps périscolaire avec l'heure d'APC dédiée uniquement à un petit groupe d'enfants. Toutefois, les écoles préférant réserver les APC strictement à de l'aide personnalisée pour des petits groupes d'enfants en difficulté, une organisation différente a dû être recherchée.

S'agissant de cette organisation de la semaine scolaire, une dérogation pour une durée d'une année (2013/2014) a tout d'abord été acceptée pour le choix du samedi, comme demi-journée complémentaire d'école. Le mercredi constituait en effet selon les acteurs locaux une pause plus efficace dans la semaine de l'enfant et permettait également de poursuivre les nombreuses activités sportives ou culturelles organisées le mercredi. Ces dernières auraient, pour beaucoup, été supprimées puisque n'auraient pu être déplacées au samedi, les parents n'ayant pas le souhait d'inscrire leurs enfants à des activités de loisirs le samedi matin. Ce choix du samedi matin permettait également de faciliter les rencontres parents/enseignants.

Cette position initiée par le conseil des maîtres a ensuite été validée par le conseil d'école, les associations de parents d'élèves étaient également favorables au choix du samedi matin comme temps d'enseignement. Ce choix s'inscrivait néanmoins dans un cadre expérimental, qui a été soumis à un contrôle des présences par l'Académie. Au vu du nombre d'absents en maternelle le samedi, le retour au mercredi s'est avéré nécessaire. Un avenant au PEDT a ainsi été signé pour la rentrée 2014 avec les horaires suivants, appliqués sur la période 2014-2017 :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 08h30-11h30/13h45-16h00.
- Samedi : 08h30-11h30

S'agissant des activités pédagogiques complémentaires, ces dernières ont été prévues deux fois par semaine, après 16 heures, les mardis et jeudis. Une organisation en séances de 40 minutes d'APC, sur 27 semaines a en effet été retenue par les écoles.

Concertation locale et évaluation, au cœur de l'élaboration et du suivi du PEDT

L'élaboration et le suivi du Projet Educatif Territorial 2013-2017 de Saint Brice Courcelles et, par extension, l'organisation des services d'accueils périscolaires et extrascolaires qui en découlent, sont issus d'une très large concertation menée au niveau local. Cette concertation a associé les élus, les services municipaux, les représentants des parents d'élèves, les équipes enseignantes et les représentants du tissu associatif local.

De manière générale, la construction de la politique éducative autour de l'enfant, des familles et des jeunes, et la question des activités scolaires et périscolaires font l'objet d'évaluations annuelles par le biais des dispositifs existants dans le cadre desquels elles s'inscrivent : le contrat enfance jeunesse, les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations... Ces démarches d'évaluation sont venues enrichir chaque année l'évaluation du Projet Educatif Territorial.

L'évaluation du Projet Educatif Territorial 2013-2017 a en effet constitué, tout au long de sa mise en œuvre, une préoccupation majeure pour la Municipalité et ses partenaires afin de permettre un pilotage collectif du dispositif. Le Comité de Pilotage du PEDT a en effet pu suivre et adapter le fonctionnement du PEDT, en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs (taux de fréquentation des activités, actions mises en œuvre ...) mais également qualitatifs. Deux vastes enquêtes ont été menées en 2015 et 2017, auprès de l'ensemble des familles, des enfants, des enseignants et des intervenants (animateurs, responsable de la bibliothèque, associations...) et ont permis de dégager des constats locaux sur la mise en œuvre du PEDT.

En parallèle, la collectivité est restée attentive aux évaluations et bilans d'étape de la réforme sur les rythmes scolaires élaborée au niveau national ou départemental par l'Éducation nationale, les fédérations d'éducation populaire, la CNAF, la DDCSPP. Ces éléments sont venus enrichir la réflexion sur la commune.

I.2. Un investissement fort de la commune pour la réussite du PEDT

L'espace éducatif et les activités qu'il accueille : un atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT

La commune a, depuis de longue date, investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants. C'est ainsi que, dans la réalisation de son projet d'urbanisme, la commune dispose d'un véritable espace éducatif regroupé au centre de la commune et maillé par un ensemble de liaisons piétonnes. Cet espace est composé de :

- l'école maternelle avec son jardin pédagogique et sa mare pédagogique,
- l'école élémentaire avec son jardin pédagogique,
- le restaurant scolaire,
- le centre social,
- la maison des arts musicaux, en lien direct avec l'école élémentaire,
- le complexe sportif et les terrains de sport,
- la maison des associations,
- la bibliothèque,
- le parc du Mont Hermé.

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations... favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire et la coéducation. Cet espace éducatif ainsi que les activités qu'il accueille aujourd'hui sur les différents temps de l'enfant, constituent un atout important. En facilitant dans un même lieu l'accès aux différentes structures qui composent cet espace éducatif, il s'agit du socle sur lequel repose le projet éducatif territorial.

Une dynamique associative forte sur Saint Brice Courcelles

La commune de Saint Brice Courcelles dispose d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes bricocorcelliens de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles. Cette dynamique culturelle et associative sur le territoire de la commune est notamment représentée par :

- Le festival Jonglissimo,
- Le festival Méli'Môme,
- Une école de musique, une batterie-fanfare, St Brice Harmony, les Croq'notes,
- Des ateliers : chorégraphique, danse, poterie, aquarelle, vidéo son, informatique, philatélie...,
- Une compagnie de théâtre : « les Elles »,
- Un comité de jumelage avec le Royaume Uni,
- Le salon des artistes locaux,
- Les séances de ciné-goûter, pour les enfants et leurs parents, le dimanche avec l'association « la pellicule ensorcelée »,

De nombreuses associations sportives sont également présentes sur la commune : Athlétisme, Basket, Badminton, Escalade, Danse, Football, Gymnastique, Handball, Judo, Pétanque, Piscine, Randonnée, Tennis de table, Twirling bâton, Volley-ball ...

Certaines ont fortement développé les conditions d'accueil et d'apprentissage sportif en direction des jeunes générations : Handball, football, judo, escrime, athlétisme, basket, ... Et elles se sont impliquées directement dans la mise en œuvre du projet éducatif territorial, notamment dans le cadre des ateliers de découverte proposés par le centre social.

Le soutien de la commune aux activités scolaires

Une volonté politique d'accompagnement des enseignants au sein de l'école

Dans le cadre de sa politique éducative, la commune s'est attachée à apporter son soutien aux écoles situées sur son territoire et développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles : personnel administratif, agents d'entretien, 5 ATSEM (1 ATSEM par classe),
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité : production des repas sur place avec introduction de produits bio,
- L'achat de fournitures scolaires : papeterie, livres scolaires, de littérature (intervention d'auteurs et achats de livres lors du salon du livre), dictionnaires offerts à tous les enfants de CM2, matériel pour travaux manuels...

Une volonté politique d'accompagnement des enseignants en dehors de l'enceinte de l'école : la classe de neige et les classes de découverte

La commune a mis l'accent depuis plus de 45 ans sur l'organisation d'une classe de neige d'environ 2 semaines pour tous les enfants de CM2. L'objectif pour la commune est que chaque enfant puisse bénéficier d'un assez long séjour, en classe transplantée, au moins une fois dans sa scolarité.

Cette volonté municipale a été appuyée par la circulaire du 5 janvier 2005 qui a eu le mérite de remettre à l'honneur les classes de découverte, en indiquant clairement dans son titre 1 que celles-ci constituent de véritables outils pédagogiques au service de la réussite des élèves et en définissant clairement les objectifs et les recommandations pour la mise en œuvre, avant le départ, pendant le séjour et au retour.

La commune plaide encore aujourd'hui en faveur de la promotion de ce type d'activité pédagogique, par la remise à l'honneur des classes de découverte du patrimoine, incluant la pratique du ski des jeunes scolarisés. L'accueil de classes en montagne peut prendre diverses formes qui offrent aux élèves des apprentissages sans équivalent.

S'agissant d'une pratique onéreuse pour les parents, la commune a pu constater par le témoignage de certains anciens élèves, qu'en 45 ans cela avait été, pour certains d'entre eux, la seule occasion de découvrir le milieu montagnard. D'ailleurs, pour l'anecdote, lors d'un récent mariage de deux enfants de la commune, et alors que le Maire questionnait la jeune mariée sur son plus beau souvenir d'enfance sur la commune de Saint Brice Courcelles, celle-ci a spontanément répondu que « c'étaient les trois semaines passées en classe de neige » ...

Toutefois, faute de volontaire, pour la première fois, l'équipe enseignante n'a pas souhaité reconduire ce projet au cours de l'année scolaire 2016/2017. Pour sa part, la Commune reste prête à réengager les crédits nécessaires dans le cas où ce projet pourrait à nouveau se faire.

La commune et la caisse des écoles soutiennent également l'organisation de voyages de découverte et de sorties (sur Reims, Paris, Sedan...). En fonction du projet porté par les enseignants, la classe des grands en maternelle peut bénéficier d'un séjour en classe verte. Mais ce dernier n'a pas été réalisé depuis plusieurs années par manque de porteur enseignant. Il en est de même pour la classe patrimoine, en suspens depuis plusieurs années.

Les autres formes de soutien aux activités scolaires

Par ailleurs, la commune et la caisse des écoles apportent leur soutien par les biais suivants :

- La piscine pour nageurs et non nageurs (CE2).
- La mise à disposition des équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants. L'achat d'un ensemble de tablettes numériques pour la maternelle est à noter dans ce cadre.
- La réalisation de travaux d'investissement dans les écoles. On notera à cet égard le projet de réaménagement de l'école maternelle Kergomard. Celui-ci est en cours et permettra de reconfigurer les locaux scolaires pour les adapter aux nouvelles demandes des enseignants et pour y associer étroitement les futurs locaux de la bibliothèque/médiathèque.
- La mise en place d'actions passerelles pour les enfants : entre la mini-crèche ou la halte-garderie et l'école maternelle d'une part, entre l'école élémentaire et le collège d'autre part.
- Outre leurs missions générales d'entretien des locaux, les services de la ville sont amenés à intervenir en soutien des équipes enseignantes pour la réalisation de leurs projets. Cela passe par des interventions en vue de préparer une activité (préparation des sols pour des actions de jardinage, préparation de supports divers pour des activités.....). Sans oublier le soutien apporté par les différentes commissions municipales selon les thématiques abordées...

Le bilan financier de la commune aux actions éducatives

La commune a estimé les dépenses consacrées au financement des actions et activités éducatives mises en place sur son territoire. Le financement par enfant s'élève en 2016 à 1 740 euros, hors charges supplétives. Il était de 1 521 euros en 2012, soit une augmentation de 14% alors que le nombre d'enfants concernés a baissé de 12%.

On remarquera la très nette hausse de la participation de la commune pour les activités périscolaires et extrascolaires, telles qu'elles sont décrites dans le paragraphe suivant. La commune a participé au financement

de ces actions à hauteur de 83 100 €, contre 45 750 € en 2012, soit une augmentation de 82%. A titre d'explication, on peut noter que le nombre d'enfants différents fréquentant le périscolaire du soir entre 2013 et 2016 a augmenté de 14% malgré une baisse du nombre d'élèves dans les écoles de 12%. Le nombre d'heures enfants a lui explosé, avec une hausse de 84% entre 2013 et 2016. Non seulement le nombre d'enfants fréquentant le périscolaire a augmenté, mais ces derniers y sont inscrits plus souvent et/ou plus longtemps en soirée. Cela peut s'expliquer par l'heure de fin de classe désormais avancée à 16h00, mais également par l'attractivité des ateliers de découverte organisés par le centre social jusque 17h30.

Financement Commune et Caisse des écoles en 2016 : 1 696 € /enfant (hors supplétif)	
Charges de personnel	220 000 €
Fournitures scolaires	32 000 €
Sorties scolaires	22 400 €
Classes découverte	42 900 €
Investissements numériques et petits matériels	17 750 €
Restauration scolaire	124 150 €
Interventions scolaires	38 600 €
Activités périscolaires	40 700 €
Activités extra-scolaires (mercredi et petites vacances)	42 400 €

I.3. Des activités existantes mais renforcées par la mise en œuvre du PEDT 2013-2017

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Saint Brice Courcelles s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le PEDT 2013-2017 a ainsi permis de conforter une série d'activités existant sur le territoire de la commune, pour les différents temps de l'enfant, et en fonction de sa tranche d'âge.

Le périscolaire

Depuis de nombreuses années, avec le soutien financier et logistique de la commune, le Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel a pris en charge différents accueils périscolaires sur la commune. Tous les accueils ont lieu dans ses locaux.

Ces accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil le soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne (en lien avec les ATSEM). Les familles inscrivent leurs enfants au centre social pour l'accueil du matin et du soir. Les inscriptions aux activités périscolaires se font au trimestre. Les familles choisissent le ou les jours qui leur conviennent. L'inscription à la pause méridienne se déroule quant à elle directement en mairie.

L'accueil du matin entre 7h30 et 8h30

L'enfant est accueilli au centre social entre 07h30 et 08h30. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école dès 08h20. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Afin de respecter le rythme de l'enfant, ces derniers ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner dans la structure (apporté par les parents).

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

La pause méridienne entre 11h30 et 13h45

L'organisation de la pause méridienne est formalisée dans le cadre d'une charte de la pause méridienne (Cf. Annexe 1) établie depuis 2008. Dans le cadre de cette charte, les différents acteurs de la communauté éducative de Saint Brice Courcelles ont confirmé leur volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière, basé sur les principes fondamentaux de l'éducation populaire.

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas. Deux services sont organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle et en classe de CP et CE1, le second pour les enfants de CE2, CM1 et CM2. Les enfants sont encadrés par les animateurs du centre social ainsi que par les ATSEM pour les plus jeunes. On comptabilise environ 150 enfants qui déjeunent tous les midis au restaurant scolaire.

Durant ce temps de pause méridienne, différentes activités sont proposées : activités sportives, activités de bricolage, jeux de société, jeux collectifs... La participation au « conseil des enfants » organisé sur le temps de midi, permet également aux enfants de 9 à 11 ans, de réaliser des projets à visée humanitaire ou de traiter de

thèmes à visée solidaire ou ayant trait au développement durable et à l'écologie. L'inscription aux ateliers se fait sur la base du volontariat des enfants. L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps de détente ou de relaxation sont également prévus, notamment avec l'ouverture des dortoirs, en dehors du temps scolaire, dès 13h10 pour les plus petits et de la bibliothèque pour les plus grands.

L'accueil du soir entre 16h00 et 18h30

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont pris en charge aux écoles par les animateurs du centre social. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

De plus, des ateliers de découverte, organisés au trimestre, sont proposés aux enfants. Ci-après les exemples d'ateliers organisés sur une année pour les maternelles ou élémentaires : cuisine régionale, techniques de peinture, handball, fabrication de masque en différentes matières, fabrication pâte fimo, jeu aimanté, du tricotin à l'écharpe, magie, montage photos par ordinateur, jardin partagé, capoeira, escalade, basket, football américain, illusion d'optique, gymnastique, musique, création de jeux, mosaïque, jeux de ballon, judo, aviron, athlétisme, autour du cuir, volley, je découvre l'enluminure, rollers, badminton, création de papier, fabrication de doudou monstre, jeux de motricité, boîtes à ombres, gymnastique douce, éveil musical, mini squash, tchouk ball, indiaka, peinture et pastels, multisports, youkoulélé, court métrage, collectif rugby, machines à manivelles, graff, empreintes en terre...

L'accompagnement à la scolarité

Le centre social assure également un temps calme après la classe pour les élèves qui veulent faire leurs devoirs en présence d'animateurs et/ou de bénévoles. Il s'agit là d'une activité mise en place suite à la mise en sommeil de l'activité de l'association « J'ai mon mot à lire ».

L'accueil du mercredi

Le centre social a lancé une enquête auprès des familles bricorcelliennes du 7 au 15 mai 2014, par l'intermédiaire des écoles, pour identifier leurs besoins quant à l'accueil périscolaire et extrascolaire à proposer le mercredi. Une réponse au questionnaire a été obtenue pour 138 familles, ce qui correspond à 196 enfants fréquentant l'école de Saint Brice Courcelles (132 en primaire, 64 en maternelle).

Les principaux résultats sont les suivants :

- Les familles de 27 enfants (sur 196, soit 14% des enfants des familles sondées) ont été intéressées pour un accueil périscolaire le matin avant l'école.
- Les familles de 52 enfants (sur 196, soit 27% des enfants des familles sondées) ont été intéressées pour un accueil le midi de 11h30 à 13h30 avec repas.
- Les familles de 46 enfants (sur 196, soit 23% des enfants des familles sondées) ont été intéressées pour un accueil de loisirs organisé l'après-midi de 13h30 à 18h30.
- Les autres familles ne se sont pas prononcées.

L'organisation existante pour la journée du mercredi a donc été la suivante :

- 07H30 – 08H30 : Accueil périscolaire possible, organisé par le Centre Social, dans les locaux du CLAE, de la même manière que les autres jours de la semaine.
- 08H30 – 11H30 : Temps scolaire.
- 11H30 – 18H30 : Accueil de loisirs possible, organisé par le Centre social
 - o 11H30 – 13H30 : Accueil du midi dans les locaux du CLAE et du restaurant scolaire
 - o 13H30 – 18H30 : Accueil de loisirs de l'après-midi dans les locaux du CLAE

Les interventions sur le temps scolaire

La commune de Saint Brice Courcelles dispose également d'une spécificité locale depuis de nombreuses années. Il s'agit des interventions sur le temps scolaire qui reposent notamment sur un partenariat entre l'éducation nationale, la commune et le centre social.

Ce partenariat fait l'objet d'une charte spécifique (Cf. Annexe 2). Ces interventions sont historiques avec le centre de loisirs associé à l'école (CLAE), aujourd'hui devenu centre social et l'école de musique de Saint Brice

Courcelles. La lutte contre l'échec scolaire, l'éducation partagée, la rencontre avec d'autres référents adultes, sont autant d'objectifs recherchés dans le cadre de ces interventions.

Ainsi, aux différentes actions sur le temps périscolaire et extrascolaire, s'ajoutent des interventions qui s'insèrent régulièrement pendant le temps scolaire :

Par les animateurs du centre social (CLAE)

Des projets différents suivant les classes, en fonction des attentes des enseignants et du thème choisi sont ainsi proposés à tous les enfants scolarisés : théâtre, technologie, électricité, développement durable... Une fois par semaine, sur 28 semaines dans l'année, l'animateur prend en charge les enfants de la classe durant le temps scolaire. Selon le projet et l'âge des enfants, la classe est divisée en deux, trois voire quatre groupes pour les plus jeunes. Selon le projet, la production finale peut prendre la forme de représentations, d'expositions.

L'animateur dispose de 30 minutes de préparation pour organiser chaque séance d'une heure. En fonction du projet, une sortie exceptionnelle liée à l'intervention scolaire et en lien avec l'enseignant peut être organisée.

Par la bibliothèque

Chaque classe des écoles maternelle et élémentaire est accueillie au sein de la bibliothèque municipale, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants, la responsable de la bibliothèque municipale, ainsi que des bénévoles de l'équipe de la bibliothèque. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emprunter les livres de la bibliothèque. Des animations spécifiques sont également organisées pour les scolaires ou les familles : concours de poésie, prix des incorruptibles, participation au salon du livre de Cormontreuil avec des interventions d'auteurs et d'illustrateurs notamment pour les classes de maternelle...

Par l'école de musique

Les classes de l'école élémentaire de Saint Brice Courcelles poursuivent également chaque année un projet musique, avec l'intervention d'un professeur de musique qui initie l'ensemble des élèves au chant choral.

La commune finance l'intégralité de ces interventions. Elle y voit un intérêt fort : ces interventions touchent l'ensemble des enfants de la commune et sans participation financière des familles. Elles permettent à tous les enfants de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'activités socio-culturelles qui contribuent à leur épanouissement, à leur ouverture d'esprit et à la lutte contre l'échec scolaire, par la découverte d'autres modes d'apprentissage. De plus, les enfants retrouvent avec confiance, dans le temps extra-scolaire, les adultes qui les ont accompagnés pendant le temps scolaire.

Les activités extra-scolaires

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extrascolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein du centre social tous les mercredis et pendant les vacances scolaires

Pendant les petites vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé par le centre social. Il se fait sur inscription à la semaine, en demi-journées (matin et/ou après midi), en demi-journées avec repas, en journées complètes avec repas. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

Pendant l'été, sur les mois de juillet et août sont organisés des centres de loisirs. La commune organisait directement celui à destination des plus jeunes, le centre social organisant celui des plus de 11 ans.

Depuis l'été 2017, le centre social assure la gestion du centre de loisirs de l'été. L'inscription au centre de loisirs pour les plus jeunes se fait à la semaine. Des activités ludiques sont organisées par les animateurs, avec notamment des sorties à caractère plus exceptionnel (visite en dehors du département, parc d'attraction...). Des séjours en « mini-camps » sont également prévus pour les plus de 6 ans.

Ils permettent aux enfants, sur quatre jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie.

Le bilan du PEDT 2013-2017

I.4. La méthode

Pour rappel, tous les différents partenaires éducatifs ont été interrogés via un questionnaire, à deux reprises depuis 2013 sur des axes différents :

- L'observatoire du PEDT réalisé en 2015 était essentiellement axé sur l'aspect organisationnel de la réforme.
- Le bilan 2016 -2017 (cf. Annexe 3) était plutôt basé sur l'aspect éducatif du PEDT.

Avant même la réforme des rythmes scolaires, la commune de Saint Brice Courcelles était déjà engagée dans des objectifs éducatifs bien définis et bénéficiait d'une forte expérience sur l'organisation des temps péri et extra-scolaires. Beaucoup s'accordent ainsi à dire que l'organisation était déjà satisfaisante avant la réforme :

- Existence d'une politique éducative forte qui a facilité la mise en place du PEDT.
- Organisation du temps périscolaire par le centre social et qualification des encadrants.
- Existence des interventions sur le temps scolaire...

Mais le PEDT a permis de formaliser et de réaffirmer ces premiers objectifs en ayant la possibilité d'y associer l'Éducation nationale et de mettre autour d'une même table l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Il a ainsi été choisi de présenter le bilan du PEDT 2013-2017, par objectif, en mesurant pour chacun d'entre eux, leur niveau de réalisation, c'est-à-dire en recensant pour chacun d'entre eux, les points forts et réussites qu'il convient de souligner, mais également les faiblesses et difficultés que la mise en œuvre du PEDT a laissé apparaître. Cette analyse permettra de dégager des perspectives pour le projet 2017-2020 qui seront présentées dans la partie III.

I.5. Le bilan forces/faiblesses par orientation et objectif du PEDT 2013-2017

Ce bilan, établi sous la responsabilité du président du COPIIL, a cherché à faire apparaître par thématique les différentes visions qui ont été exprimées par les partenaires éducatifs aussi bien dans les aspects positifs que négatifs sur les différentes orientations et objectifs fixés dans le PEDT.

Orientation n°1 : garantir la continuité éducative et de viser la réussite scolaire pour tous.

- **Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs**

Réussites et points forts

S'agissant de cet objectif, la coopération s'est effectivement renforcée entre certains partenaires éducatifs sur le terrain. On note une certaine volonté de travailler en logique de projet, de programmer les activités éducatives et de les intégrer dans des parcours cohérents et globaux : mise en place des interventions sur le temps scolaire avec l'école de musique, la bibliothèque et le centre social, participation des associations (notamment en mode bénévole) sur les ateliers de découverte du temps périscolaire, organisation d'ateliers du club informatique à l'école, investissement des commissions municipales dans la mise en œuvre du PEDT, motivation des animateurs à proposer de nouvelles activités pour les enfants...

On note également l'organisation de rencontres formelles ou informelles entre les partenaires éducatifs de la collectivité. Elles permettent d'ouvrir le dialogue autour du projet, et garantissent une meilleure transversalité entre les différents acteurs. Ces échanges ont surtout été axés sur l'aspect organisationnel de la mise en œuvre du projet et ont permis la formalisation de cadres et de « règles de vie communes » (les chartes) pour objectiver les difficultés rencontrées et tranquilliser chacun, gérer les transitions entre les différents temps...

Le centre social a également mis en place un suivi des parcours des enfants (suivi des activités auxquelles ils participent au fil des années)

Difficultés et faiblesses

L'implication des différents partenaires dans le projet est inégale, avec une motivation et un intérêt différent selon les acteurs. La coopération sur le fond et sur la façon de faire vivre notre PEDT n'a pas produit les effets escomptés. Une faible participation au travail général du COPIIL du PEDT est ainsi à déplorer.

La collaboration entre les différents types d'intervenants évoquée ci-avant s'est cantonnée trop souvent à l'organisation logistique des temps et non au développement de projets pédagogiques en commun. Alors que les projets éducatifs

territoriaux devaient être une occasion de redéfinir la façon dont l'école, les parents, les collectivités, les associations, ensemble, prennent en charge la réussite de tous.

La mise en œuvre de la complémentarité éducative se décrète en effet difficilement. Certains acteurs semblent ne pas vouloir s'investir dans ce projet commun par manque de conviction et d'intérêt ou ne pas pouvoir, par manque de temps. Le travail transversal nécessite en effet un engagement personnel qui va au-delà des missions ordinaires de chacun. La mise en place de la réforme des rythmes scolaires a fortement modifié l'organisation de la journée des enseignants qui font ainsi valoir le peu de temps dont ils disposent dans leur contexte strictement professionnel. Au regard de leur emploi du temps, il semble actuellement impossible de pouvoir les mobiliser pour la mise en œuvre du PEDT, si ce n'est que dans une démarche qui leur serait personnelle et volontaire.

Ces difficultés sont d'ailleurs clairement affirmées par le monde enseignant (conseil des maîtres de l'école élémentaire) dans les réponses au questionnaire d'évaluation du PEDT de 2017 :

Q : Sur le temps de partage entre les partenaires pour s'assurer de la cohérence du contenu des activités proposées tout au long de la journée de l'enfant... Quels gains attendez-vous d'une telle coordination ? En voyez-vous l'utilité ? R : « *Ce temps n'existe pas ; pas d'utilité majeure.* »

Q : Participez-vous à ces temps de coordination ? R : « *Non.* »

Q : Si vous ne participez pas, qu'est ce qui l'empêche ? R : « *Le TEMPS ; la réflexion pédagogique de la journée de classe est la tâche inhérente au métier d'enseignant. S'y agrègent des propositions extérieures si le besoin s'en ressent. Les interventions CLAE (pendant le temps scolaire) sont déjà vécues comme cela. L'emploi du temps reste du domaine de l'enseignant.* »

Déjà en 2015, l'évaluation était similaire : il n'y a « *pas d'articulation spécifique entre le scolaire et le périscolaire. Des offres d'activités sont proposées par le CLAE auxquelles les enfants s'inscrivent* » (compte rendu du conseil de l'école élémentaire du 23 juin 2015).

Formulée encore d'une autre façon dans la réponse de l'école élémentaire au questionnaire d'évaluation : « *le périscolaire est un moyen de garde agrémenté de quelques possibilités « éducatives »* (sic) ».

La coopération des acteurs sur la question de la fin des APC et leur jonction avec les NAP est également à travailler avec une décision unilatérale du conseil des maîtres pour les APC annoncée lors du dernier conseil d'école de juin 2017 : ceux-ci rompent l'engagement qui avait été pris afin de faciliter la transition entre APC et NAP « *volonté de ne plus raccompagner les élèves à la fin des APC jusqu'au CLAE* ». La question reste entière car en réalité, les enseignants demandent de pouvoir mettre les APC sur le temps de midi. Or, du fait de l'effectif important des enfants (290 sur 350), le temps de restauration s'étale sur deux services qui sont organisés en fonction de l'âge des enfants. Superposer le temps des APC avec le temps de restauration implique qu'un certain nombre des enfants qui suivent les APC devraient passer au deuxième service. Ceci n'est pas gérable sur des effectifs fluctuants remis en cause d'un jour sur l'autre. Les capacités d'accueil en animateurs et en nombre de places disponibles au restaurant scolaire ne le permettent pas. De plus, l'organisation des activités qui sont proposées pendant le temps de midi, en complément du temps de repas, subirait les mêmes difficultés.

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

Réussites et points forts

La communication à destination des parents sur les activités du PEDT est faite régulièrement (plaquette d'information du centre social, articles dans l'Info...). Ils sont également régulièrement conviés aux différentes manifestations : présentation des ateliers de découverte, chorale, séances théâtre, repas pique-nique, moments festifs du centre social (carnaval, goûter aux parents...). Ils bénéficient aussi d'une possibilité de déjeuner avec leurs enfants au restaurant scolaire.

L'accueil des « nouveaux parents » se fait tous les ans à l'école maternelle ainsi qu'au centre social. Ces échanges permettent de présenter les activités aux parents. L'association des parents d'élèves s'est également fédérée au centre social récemment.

Aussi, dans le cadre de l'évaluation menée, les parents notent une bonne identification de la personne en charge du suivi et de la coordination au quotidien des actions du PEDT chez chacun des partenaires. « *Bonne organisation avec un personnel compétent. Un encadrement de qualité. Des intervenants qui ont une attitude structurante pour les enfants, un discours modélisant.* »

L'élaboration du PEDT a enfin constitué un canal privilégié d'expression des attentes des familles quant à l'éducation de leurs enfants.

Difficultés et faiblesses

Si l'élaboration et la mise en œuvre du PEDT ont permis aux parents qui le souhaitent de s'exprimer, très peu de participation active au comité de pilotage du PEDT n'a pu être observée.

De même, la participation des parents aux moments d'échanges organisés par le centre social s'est montrée très faible : on note ainsi très peu de présence des parents aux représentations des ateliers de découverte, bien que 3 configurations différentes aient été testées : le samedi matin, le samedi après-midi, en soirée.

Les inégalités d'implication constatées chez certains parents paraissent essentiellement d'ordre socio-culturel, avec une

méconnaissance parfois du statut et l'intérêt du périscolaire.

- **Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles**

Réussites et points forts

Du point de vue des conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants, les enseignants accueillent de manière très favorable la possibilité de pouvoir concentrer les apprentissages fondamentaux sur 5 matinées. Suite à la modification de la demi-journée supplémentaire placée le mercredi, en lieu et place du samedi, très peu d'absentéisme à l'école est à noter le mercredi.

Les interventions sur le temps scolaires, déjà proposées avant la mise en place du PEDT de 2013 ont été évidemment reconduite et sont accueillies favorablement par les enseignants.

Pour ce qui est des conditions offertes spécifiquement aux enfants de maternelle, l'accueil des moins de 3 ans est effective, et la mise à disposition d'une ATSEM par classe n'a nullement été remise en cause.

Sur la durée de mise en œuvre du PEDT, l'association "j'ai mon mot à lire" a arrêté son action d'accompagnement à la scolarité. Une réflexion pour la mise en place d'une solution de substitution a été engagée. Les bénévoles volontaires ont ainsi organisé un accueil "aide aux devoirs" dans le cadre des activités périscolaires du CLAE. Les enfants peuvent, sur la base du volontariat, être accompagnés pour faire leurs devoirs 3 soirs par semaine au CLAE. Un cahier de présence et d'échanges d'information a été mis en place.

D'un point de vue matériel, on notera l'atout que constitue l'espace éducatif, un espace central qui permet la proximité entre écoles, bibliothèque, restaurant scolaire, centre social et gymnase..., ce qui garantit la sécurité des enfants et facilite la notion de repères chez les enfants. L'existence de locaux dédiés uniquement aux accueils périscolaire constitue également un point fort dans la mise en œuvre du PEDT.

Enfin, on notera les investissements supportés par la commune : dans l'équipement numérique avec l'achat de tablettes pour l'école maternelle, dans les travaux de réhabilitation de salles de classe, de réfection de la cour de l'école élémentaire avec la mise en place d'un nouveau préau...

La disponibilité au quotidien des services municipaux face aux multiples demandes des acteurs contribue également à apporter aux enfants les meilleures conditions possibles d'accueil.

Difficultés et faiblesses

Selon les textes officiels : « *Les conseils d'école donnent tous avis et présentent toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :*

- a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;*
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;*
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;*
- d) Les activités périscolaires ;*
- e) La restauration scolaire ;*
- f) L'hygiène scolaire ;*
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire. »*

Le texte initial concernant la formalisation du PEDT (Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013) invite les collectivités à proposer des activités afin de « *favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Les activités ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école. »*

Nous ne pouvons que déplorer sur ce point le manque d'articulation avec les projets d'école, puisque ces derniers, déjà non connus en 2013, sont restés en construction sur toute la durée du PEDT. Seul le projet de l'école maternelle a été communiqué en juin 2017 et il ne fait pas de son côté mention d'une recherche d'articulation avec le PEDT de la commune. Il faut dire que le lien entre le PEDT et le projet d'école n'est pas jugé essentiel selon les enseignants (cf. dans leur évaluation de 2017 : « *Pourquoi vouloir à tout prix une continuité factice ? Le mélange des genres n'est pas synonyme d'efficacité pédagogique »*)

Orientation n°2 : Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

- **Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous**

Réussites et points forts

En terme de constat, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est accompagnée d'une augmentation des heures d'accueil des enfants, aux activités périscolaires : de 13 % la première année puis de 11% la deuxième, stable par la suite et une légère décroissance est à noter lors de la rentrée de cette dernière année scolaire. Cela a nécessité évidemment une réorganisation du travail de l'équipe du centre social qui a su s'adapter pour répondre aux besoins du projet.

Le centre social a mené en 2017 un travail sur sa politique tarifaire différenciée, avec intégration des activités d'accueil de loisirs de l'été. Cette différenciation des tarifs permet de favoriser l'accès de tous aux activités. Entre 2013 (173 enfants différents) année de la réforme et 2016 (194 enfants différents), le nombre d'enfants différents sur les accueils périscolaire du soir a augmenté de 13,8%, ceci malgré une baisse du nombre d'enfants dans les écoles. Pour la même activité, le nombre d'heures enfants a lui augmenté de 84 %, en passant de 20892 heures à 38563 heures.

Les interventions sur le temps scolaire, gratuites et pour tous les enfants ont été poursuivies sur la durée du PEDT et contribuent largement à l'atteinte de cet objectif.

Les travaux menés à l'école élémentaires ont permis de mettre les locaux en conformité avec les contraintes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : création d'un ascenseur, mise aux normes des sanitaires.

Le travail et la signature de la nouvelle convention 2017-2020 avec le centre social permet d'assurer à l'association son financement, notamment pour les activités périscolaires, ce qui garantit la pérennité dans le temps de l'offre proposée aux enfants.

Difficultés et faiblesses

Une légère décroissance des enfants inscrits aux activités périscolaire est à noter lors de la rentrée de cette dernière année scolaire.

- **Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant**

Réussites et points forts

Venant souvent percuter l'organisation familiale, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a nécessité une prise en compte particulière du point de vue des familles. En réponse, le centre social a réorganisé ses temps d'accueil et a fait évoluer le contenu des activités périscolaires. Le choix des activités est ainsi laissé aux enfants, ces derniers étant néanmoins incités à découvrir différentes activités tout au long de l'année. Le choix intègre également la possibilité d'un temps libre, de détente à certains moments, pour respecter au mieux le rythme de l'enfant. La possibilité d'un départ échelonné le soir, est également très appréciée de la part des parents.

La mise en œuvre de la réforme scolaire a permis d'améliorer l'organisation de la pause méridienne. Depuis la mise en place du PEDT, la pause méridienne a en effet été allongée pour pouvoir organiser les activités, accueillir les petits pour une sieste au plus près du temps du repas, créer un temps de relaxation pour les grandes sections de maternelle, permettre un accès à la bibliothèque, laisser plus de temps pour les enfants du second service.

La question de la sieste pour les plus petits s'est montrée une préoccupation importante dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ainsi les meilleures conditions possibles ont été recherchées dans l'école maternelle pour permettre aux enfants des petites et moyennes sections, en fonction de leurs besoins, de se reposer après la fin de leur repas. Pour les enfants de maternelle déjeunant au restaurant scolaire, un accueil à l'école pour la sieste, dès 13h10, avant même la reprise de la classe est ainsi organisé. En effet, imposer à ces enfants d'attendre jusque 13h45 pour commencer la sieste irait à l'encontre du respect du rythme de l'enfant. La possibilité pour les extérieurs non cantiniers de rejoindre la sieste dès 13h10 a également été donnée.

Difficultés et faiblesses

Sur la question de la pause méridienne, les enseignants trouvent toujours les enfants éternés à la reprise de l'après-midi malgré les activités calmes mises en place. En effet, il est constaté que les enfants qui sont reconduits dans la cour de l'école par les animateurs du CLAE sont relativement calmes. Mais l'arrivée de leurs camarades, qui reviennent de chez eux, déclenche souvent des jeux plus bruyants et provoque un énervement généralisé. Suite à une concertation au sein de la commission restauration scolaire, il avait été conclu que le temps de retour au calme devait plutôt se faire au début du temps scolaire par les enseignants.

Une tentative d'atelier de relaxation pour les plus grands a été menée avec l'aide d'un accompagnement extérieur spécialisé, mais elle s'est révélée être un échec.

La possibilité donnée aux extérieurs non cantiniers de rejoindre le temps de sieste dès 13h10, qui semblait être une opportunité intéressante, n'est cependant pas plébiscitée.

Mais de manière générale, c'est la fatigue des enfants depuis la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui ressort comme une difficulté importante. Cette question semble néanmoins faire débat et la controverse persiste entre l'intérêt de l'enfant et l'intérêt de certains adultes... Les familles qui restent hostiles aux cinq matinées évoquent surtout la fatigue des enfants du fait des trop longues journées et l'absence de coupure dans la semaine. Ce discours est relayé d'ailleurs par les enseignants de l'école élémentaire dans leur réponse collective faite au questionnaire : « *la fatigue des enfants est largement confirmée* ». En conseil d'école, d'autres parents témoignent aussi de la fatigue de leurs enfants alors que ces derniers ne participent pas aux activités périscolaires. Un recalibrage entre 2015 et 2016 sur le nombre et le type d'ateliers proposés a ainsi été effectué. Ils ont été revus mais également repensés avec un regard bienveillant cette la problématique de la fatigue des enfants.

La question de la cinquième matinée d'école est liée également à cette problématique de fatigue des enfants : placée initialement le samedi matin, cette demi-journée répondait sans doute mieux aux rythmes des enfants et favorisait la rencontre entre les parents et les enseignants. Pourtant dès la mise en place du PEDT, une majorité de parents avait demandé à placer la demi-journée supplémentaire le mercredi matin à la place du samedi matin. (... est souvent évoqué le

problème d'un contexte familial difficile à gérer) ... Aussi le taux d'absentéisme constaté le samedi matin en maternelle, et le fait que notre école était la seule à utiliser cette configuration, a nécessité que Saint Brice Courcelles se mette au diapason du contexte local en plaçant cette demi-journée le mercredi, dès la deuxième année.

Des difficultés d'adaptation des activités périscolaires aux enfants de maternelle, plus vite fatigués, ont également été recensées. L'apport de la cinquième matinée d'école en maternelle suscite également quelques questions. Même avec le temps de sieste, pourtant partiellement mis en place sur le temps périscolaire, l'après-midi scolaire semble trop court pour développer les apprentissages.

- **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants**

Réussites et points forts

Par la pratique des interventions scolaires, des compétences nouvelles peuvent être développées en lien avec le programme scolaire. Les interventions scolaires mobilisent des compétences de solidarité et d'entraide, de manipulation, de mobilisation sur un projet...

Le conseil des enfants, sur le temps de la pause méridienne, a bien fonctionné et le groupe a mis œuvre des actions dans les domaines de la solidarité, des échanges entre groupes d'enfants et de partage en participant à des événements de la commune. Sur le constat de cette réussite, d'autres enfants du conseil des mercredis se mobilisent pour mettre en place des actions à destination d'autres enfants ou envers les familles. Enfin, un club ados, destiné au 10-13 ans, a vu le jour et fonctionne le vendredi soir ; des actions portées par les enfants ont été réalisées.

Les ateliers périscolaires du soir permettent aux enfants d'être acteur de leurs loisirs en leur laissant le choix dans la construction de leur soirée. Cela répond à l'ambition pédagogique du PEDT : pour éviter le caractère occupationnel ou l'orientation des enfants vers des activités qu'ils connaissent déjà et favoriser la découverte de nouvelles activités. Les ateliers proposés sont ainsi diversifiés et favorisent la curiosité, la créativité et la découverte d'une pratique artistique, sportive ou culturelle nouvelle. La variété des contenus proposés couvre bien l'ensemble des domaines de l'éducation (activités manuelles, physiques, artistiques, scientifiques, etc..) par une augmentation significative de l'offre et un effort de diversification du contenu. Le PEDT a permis de continuer à approfondir des actions qui avaient tendance à rester à l'écart du champ périscolaire, comme les activités numériques, techniques et scientifiques.

Grâce au soutien de la commune, de la CAF de la Marne et à une participation des familles au périscolaire, le maintien d'un taux d'encadrement raisonnable pour les activités des enfants aide à la qualité des actions éducatives proposées.

Une formation sur la pratique de la philosophie avec des enfants a été proposée à des animateurs du centre social.

Le centre social en travaillant avec les enfants sur l'estime de soi, remarque qu'ils ont appris à défendre leurs idées devant des adultes par le dialogue, à argumenter sans se fâcher, à analyser une situation pour pouvoir faire un choix. Ils semblent avoir gagné en autonomie et s'intègrent mieux dans le groupe. Ils font preuve d'initiative, de civisme, de solidarité et respectent les règles de vie qui ont été discutées.

Difficultés et faiblesses

Certaines difficultés ont été recensées dans l'accueil des classes par la bibliothèque en 2015/2016 et une diminution de fréquentation a pu être observée. Aussi, afin de répondre au mieux aux attentes des enseignants, les horaires d'accueil du public ont été modifiés en septembre 2016 afin de dégager des créneaux d'accueil de classes entre 9h et 11h le mercredi matin (alors que jusqu'ici l'accueil du public se faisait dès 9h30). Cette modification a fait suite à une demande des classes de maternelles de pouvoir venir en bibliothèque le mercredi matin au lieu du jeudi matin.

Il est à noter que les Temps d'Accueil Périscolaires seront désormais plus difficiles à mettre en place à la bibliothèque car cette dernière a récemment fait évoluer ses horaires d'accueil au public et ouvre maintenant au public dès 16h le mardi, jeudi et vendredi. Pour information il y a 2 ans, suite à une demande du Centre Social, il était prévu qu'une activité se fasse sur le temps périscolaire en partenariat avec la bibliothèque sur le thème des contes. Mais devant le faible nombre de participants l'animation avait été annulée. Elle n'a pas été reproposée depuis.

- **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives**

Réussites et points forts

Des actions en lien avec la santé sont régulièrement organisées dans le cadre de la pause méridienne, avec également l'élaboration du menu bio. Les équipes d'encadrement sont également vigilantes durant le temps de repas pour que les enfants puissent manger de la façon la plus équilibrée possible. L'accompagnement se fait d'autant mieux que les animateurs mangent à table avec les enfants à raison d'un animateur pour un maximum de deux tables.

Sur le temps périscolaire, les programmes d'activité proposent des activités sportives qui peuvent être menées par un intervenant spécialisé et formé. Cela permet de promouvoir auprès des enfants les bénéfices d'une pratique sportive régulière.

Des animations spécifiques ou des temps forts sont également abordées sur les thématiques « santé » : Journal Bio, Jardin

pédagogique, participation à la semaine du goût,... Ces animations ont pu être réalisées en associant des partenaires extérieurs comme la FRAB par exemple.

Au niveau de la bibliothèque, un partenariat a été reconduit deux années de suite entre la classe de Petits/Moyens maternelles, la bibliothèque et l'association Part/Age 51. Cette association a pour but de prévenir les comportements à risques en incitant les enfants, dès le plus jeune âge, à développer la verbalisation autour des thèmes qui les questionnent. Pour cela, une conteuse membre de l'association, est venue à 2 reprises rencontrer la classe à la bibliothèque et a raconté aux enfants des histoires sur le thème de la méfiance et de la différence. La seconde séance, sur la différence, a par ailleurs été suivie d'un débat avec une psychologue. Elle est venue rencontrer des parents qui avaient été invités à participer à la séance de contes.

Difficultés et faiblesses

Un temps de relaxation chez les plus grands a été expérimenté mais n'a pas montré de résultats profitables chez les enfants.

La formation initiale des animateurs n'est pas très axée sur la prise en compte des thèmes liés à la santé dans l'organisation des activités. La sensibilisation est à poursuivre au-delà du travail réalisé sur le temps de pause méridienne.

Orientation n°3 : Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable**

Réussites et points forts

Le centre social organise différents conseils : conseil des enfants, conseil des ados, conseils des jeunes, dans le cadre desquels les jeunes sont acteurs et participent à la vie citoyenne. La participation au concours d'affiche sur le thème de Droits des enfants en est un exemple.

La commune propose tout au long de l'année à l'école et aux enfants, au regard de différentes thématiques, de participer à des manifestations locales, nationales, visant à construire le parcours citoyen de l'enfant. La participation aux animations proposées par la commune aux différents acteurs sur le temps scolaire ou périscolaire recouvre par exemple : Méli-môme, animation bio par la FRAB, ciné-concert, jardin pédagogique, Opération nettoignons la nature, manifestations patriotiques, visite de la mairie et rencontre avec le Maire dans la salle du conseil municipal...

D'une manière générale, les bilans des actions du centre social sont rédigés en associant les enfants. On rappellera également qu'ils sont acteurs dans le choix des activités qu'ils suivent au trimestre.

Difficultés et faiblesses

Ces participations se réalisent essentiellement à partir des activités périscolaires et ne concernent donc pas tous les enfants. Pour l'école, seules deux ou trois classes se sont engagées sur des opérations proposées au niveau local et en fonction du projet porté l'enseignant.

- **Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations**

Réussites et points forts

Une cinquantaine de bénévoles d'associations ou de sections du centre social ont pu faire découvrir leur passion aux enfants du périscolaire du soir. Ces interactions enfants/personne passionnée doivent s'accompagner et se construire mais les ateliers de découverte ont été une réussite et favorisent le lien enfant/adulte.

Des actions de partenariat avec Les associations de la commune, dont l'Ecole de musique mais aussi avec le Secours Populaire, un sourire au Maroc (aide au Maroc), l'association Le Liseron (aide au Vietnam), des associations sportives extérieures... favorisent l'enrichissement de chacun.

Ces dernières années, nous avons vu l'implication de bénévoles dans le soutien à la scolarité pour les enfants des écoles primaire mais aussi pour des plus grands.

La mise en place des nouvelles activités périscolaires en lien avec le monde associatif semble également avoir un effet sur l'offre extra-scolaire. En effet, les associations (sportives et culturelles) ont vu leur activité transformée. Celles qui ont fait le choix de participer aux activités périscolaires sont devenues plus attractives.

Dans le cadre des activités propres aux associations locales intervenant sur le territoire de la commune, des passerelles ont été mises en place les mercredis entre le centre social et les associations afin de permettre aux enfants en activité de loisir au centre social le mercredi de pouvoir continuer à pratiquer une activité associative sportive ou culturelle sur ce même créneau.

Difficultés et faiblesses

Enfin, certains acteurs, notamment sur le temps périscolaire, ont fait part de difficultés à se sentir valorisés. En effet, vu de l'extérieur, certains partenaires éducatifs (école) assimilent encore le périscolaire à une simple garderie ou à un prolongement du temps après l'école qui permet d'attendre les parents. L'engagement des bénévoles et des associations

I.6. Gouvernance du PEDT et évaluation : le bilan

La gouvernance

La mise en œuvre du PEDT s'est accompagnée de l'installation d'une structure de pilotage, issue du partenariat local existant au service de la coéducation entre commune, éducation nationale, associations et institutions : le comité de pilotage du PEDT. Cette instance se voulait une instance participative, de partage et de concertation.

Sur la durée du PEDT, Le comité de pilotage du PEDT s'est réuni à raison de deux fois par an environ. Sa composition a été inchangée et chaque membre a été à chaque fois convié. Ce comité de pilotage étant une instance institutionnelle comportant beaucoup de représentants, n'ayant pas forcément les mêmes missions, quelques difficultés ont été rencontrées pour que celui-ci soit véritablement un lieu de réflexion et d'échanges structurés. La concertation sur le PEDT a néanmoins été possible et au cœur du dispositif, mais en utilisant d'autres voies de partages d'information et d'échanges, plus ou moins formelles.

Le comité de pilotage seul ne peut donc répondre à l'objectif de concertation à atteindre dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Des adaptations seront ainsi à prévoir dans l'organisation de la gouvernance pour la mise en œuvre du PEDT 2017-2020.

L'évaluation du PEDT

Comme indiqué dans la première partie, l'évaluation du Projet Educatif Territorial 2013-2017 a constitué, tout au long de sa mise en œuvre, une préoccupation majeure pour la Municipalité et ses partenaires. Deux vastes enquêtes ont en effet été menées en 2015 et 2017, auprès de l'ensemble des familles, des enfants, des enseignants et des intervenants (animateurs, responsable de la bibliothèque, associations...) et ont permis de dégager des constats locaux sur la mise en œuvre du PEDT. Ces derniers nourrissent le bilan présenté dans le présent document et ont permis de dégager des perspectives pour l'avenir.

Le PEDT 2013-2017 prévoyait une méthodologie précise d'évaluation, avec la mise en place d'un référentiel et des exemples d'indicateurs. Force est de constater que cette méthodologie n'a pu être suivie à la lettre. Son appropriation par les différents acteurs n'a pas été possible, alors qu'indispensable pour être appliquée correctement. Sans doute celle-ci a-t-elle été jugée trop complexe et difficile à mettre en œuvre. Par ailleurs, elle venait se rajouter à d'autres méthodologies d'évaluation propres à chacun des acteurs et aurait nécessité un investissement trop important pour être correctement suivie. Seule une méthodologie simple, partagée et s'appuyant notamment sur les évaluations et bilans existants déjà chez les partenaires semble être possible à mettre en œuvre dans le cadre du prochain PEDT. Toutefois, les membres de l'équipe enseignante ont fait savoir que leurs évaluations étaient internes au système éducatif et qu'elles ne pouvaient être partagées avec des intervenants extérieurs.

II. Le PEDT 2017-2020 : un projet global à l'échelle de la commune

A l'appui du bilan ci-avant précisé, des atouts et contraintes mis en évidence, mais aussi des expérimentations menées, le Projet Educatif Territorial 2017-2020 a pour objectif d'organiser les activités périscolaires et extrascolaires prolongeant et complétant le service de l'éducation, en cohérence avec les dispositifs existants. Il s'agit de renouveler l'engagement pris dans le PEDT 2013-2017, de reconduire les objectifs, en mettant l'accent sur ceux qui ne semblent pas à ce jour encore atteints ou dont les résultats sont encore perfectibles.

II.1. Le champ d'application du projet 2017/2020

Territoire et public concernés par le PEDT

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de Saint Brice Courcelles. La commune comptabilise 3 504 habitants au 1er janvier 2017 et la population des enfants et des jeunes en 2016/2017 est répartie de la manière suivante :

- 223 élèves de 6 à 11 ans
- 111 élèves de 3 à 6 ans

La rentrée 2017 comptera 8 enfants âgés de moins de 3 ans.

Sur le temps périscolaire, avec le centre social, la commune s'efforce à offrir des activités en fonction des tranches d'âge et des besoins recensés.

Périodes et horaires concernés : maintien de l'organisation de la semaine actuelle

	7h30	8h	8h30	9h	9h30	10h	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h	15h30	16h	16h30	17h	17h30	18h	18h30
lundi	accueil possible	Temps scolaire							Pause méridienne			Temps scolaire				Temps d'Activités Périscolaires + accueil							
mardi	accueil possible	Temps scolaire							Pause méridienne			Temps scolaire				Temps d'Activités Périscolaires + accueil							
mercredi	accueil possible	Temps scolaire							Accueil du midi centre social			accueil possible / associations + activités loisirs											
jeudi	accueil possible	Temps scolaire							Pause méridienne			Temps scolaire				Temps d'Activités Périscolaires + accueil							
vendredi	accueil possible	Temps scolaire							Pause méridienne			Temps scolaire				Temps d'Activités Périscolaires + accueil							

Il faut rappeler que la réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle n'ajoute pas seulement une demi-journée dans la semaine, elle modifie également le temps de chaque journée en augmentant le temps d'activité périscolaire.

Les effets de cette réforme ne peuvent se mesurer que sur un temps long et nous souhaitons continuer à faire vivre la dynamique qui est née autour du PEDT, en maintenant les horaires de la semaine définis depuis la rentrée 2014 et en ciblant particulièrement les enjeux suivants :

- Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école en recherchant à améliorer et approfondir le dialogue entre les différents adultes que l'enfant rencontre au cours de sa journée (enseignants, animateurs, famille).
- Eviter les cloisonnements pour faire vivre la coéducation avec une bonne coopération de chacun.
- Veiller à ce que des enfants ne subissent pas une journée continue hors de leur famille de 7h30 à 18h30.

Durée du PEDT

Le PEDT sera valable 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2017. Des modifications peuvent être apportées sous forme d'avenant, sous réserve de l'acceptation par l'ensemble des signataires du PEDT.

II.2. Les objectifs éducatifs du PEDT 2017-2020

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial 2013-2017, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ont partagé des objectifs éducatifs communs formalisés dans le document établi en 2013. Les évaluations menées montrent que ces derniers ne sont pas aujourd'hui à remettre en cause. Mais le bilan forces/faiblesses réalisé permet de détailler plus finement les objectifs à poursuivre aujourd'hui. Ainsi la suite du document s'attache à indiquer les perspectives à suivre collectivement pour la mise en œuvre du projet éducatif territorial 2017-2020. Les perspectives sont déclinées selon les orientations et objectifs déjà définis pour le précédent PEDT :

Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

- **Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs**

Perspectives

D'un point de vue organisationnel, les chartes existantes sont à reconduire. Le travail sur la charte des temps partagés est à finaliser. Une participation plus prononcée des écoles au suivi des différentes chartes pourrait permettre de répondre de façon plus optimale à cet objectif.

Pour renforcer les synergies éducatives sur les différents temps, une réflexion commune en amont est à rechercher pour la mise en place de projets qui seront alors partagés par les différents acteurs. Un travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes semble important à engager. Ainsi, le numérique, l'enfant citoyen... sont des pistes à explorer par les différents acteurs.

Il convient également de renforcer et d'organiser des temps de rencontre et de concertation entre les enseignants, le périscolaire et les familles. Il s'agirait de favoriser les échanges, éviter les cloisonnements afin que chacun puisse mieux comprendre les problématiques transversales, connaître ce qui se fait sur le temps de l'autre, savoir aller au-delà du simple constat d'information, et trouver ensemble les meilleurs remèdes dans les situations les plus difficiles.

Une activité périscolaire abordée par le jeu aura en effet un impact sur ce qui s'apprend en classe. Que ce soit la rédaction d'un conte, la mise en scène d'une pièce de théâtre, qu'il s'agisse de manipulations, d'expérimentations proposées aux enfants lors de projets scientifiques, ces activités sont à l'évidence liées au temps scolaire. Aussi il paraît fondamental que les équipes puissent prendre du temps afin de se connaître et d'échanger sur leurs pratiques et les contenus, les uns faisant valoir leur expertise « pédagogique », les autres pouvant mettre en œuvre un temps d'apprentissage moins contraint et plus ludique. La communication sur ce qui se fait pendant le temps périscolaire méritera d'être accentuée.

Une réflexion sur la façon de valoriser et d'utiliser le suivi du parcours des enfants mis en place par le centre social est également à engager.

Il sera également recherché une coordination entre les services périscolaires et les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) menés par les équipes enseignantes : Les APC étant positionnées sur les mêmes temps que les Nouvelles Activités Péri-éducatives proposées par la commune. Il paraît souhaitable qu'un enfant accueilli dans le cadre des APC puisse continuer à être accueilli, à l'issue de ce temps, en accueil périscolaire sans pour autant que cela puisse gêner la mise en œuvre des NAP. Le système d'accompagnement des enfants par l'enseignant jusqu'au Centre social à la fin des APC mérite d'être sauvegardé malgré la décision unilatérale du conseil des maîtres afin d'éviter pour les familles un choix impossible entre les APC et les NAP.

Les interventions sur le temps scolaire mises en place depuis plusieurs années sur la commune de Saint Brice Courcelles sont également un moyen pour assurer la complémentarité des différents temps éducatifs. Ces interventions, accessibles à tous les enfants, seront à préserver.

Au regard des enfants, un travail sur le partage de règles communes en utilisant le même vocabulaire est à concrétiser entre le Centre Social et l'école.

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

Perspectives

Pour faire face à ces inégalités, il paraît donc nécessaire de réfléchir à de nouvelles formes de sensibilisation en général, et de manière spécifique pour certaines familles. Au-delà des aspects organisationnels (réunions avec les parents, plaquettes d'information, etc.), c'est plus généralement le statut du périscolaire, l'intérêt du périscolaire dans le parcours éducatif global de l'enfant qui doit être affirmé de manière plus explicite. La question de la participation des parents aux représentations des ateliers de découverte doit être également soulevée dans ce cadre.

Pour ce qui est de la participation aux différentes instances dans le cadre du PEDT, un appui aux parents, et notamment aux parents d'élèves aujourd'hui fédérés au centre social, apparaît nécessaire pour accentuer leur rôle représentatif auprès des autres parents.

- **Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles**

Perspectives

Afin d'atteindre pleinement cet objectif, la communication des projets d'école paraît aujourd'hui importante. Elle pourra en effet permettre l'articulation recherchée entre temps scolaire et périscolaire. Le projet pourrait alors évoluer de manière collective et cohérente.

Pour ce qui est des investissements portés par la collectivité pour offrir les meilleures conditions possibles d'accueil aux enfants, ces derniers seront poursuivis, essentiellement dans deux domaines : l'équipement numérique de l'école élémentaire sur la base d'un projet pédagogique proposé par l'équipe enseignante et validé par l'inspection d'une part, et les investissements immobiliers portés par la commune pour le réaménagement de l'école maternelle, avec l'intégration de la nouvelle médiathèque dans les locaux, d'autre part. La conception de ce projet a été menée, en concertation avec les utilisateurs et partenaires. A l'image de ce qui pratique entre les bâtiments de l'école élémentaire contiguës à celui de l'école de musique, la jonction entre la future école maternelle et la médiathèque permettra encore plus de synergie entre les acteurs, plus de confort et pour les enfants, une ouverture dès le plus jeune âge vers le monde de l'écrit. Le projet rentrera en phase exécution dès la rentrée scolaire 2017.

La question de l'accompagnement à la scolarité mérite d'être clairement posée dans le cadre de ce nouveau PEDT, pour favoriser la réussite scolaire de tous les enfants. L'aide aux devoirs aujourd'hui proposée ne permet pas d'apporter une aide à tous les enfants et peut dans ce sens creuser certaines inégalités existantes. Dans le mode actuel, les bénévoles engagées souhaiteraient davantage d'échanges avec l'école et les parents : des rencontres seraient ainsi à mettre en place. Mais au-delà de l'action actuelle, différentes questions méritent d'être débattues :

Si l'importance d'un accompagnement à la scolarité qui privilégie l'apprentissage de savoirs et de compétences dans un contexte de loisirs ne saurait être remise en cause, une aide aux devoirs doit-elle être proposée sachant qu'à l'école élémentaire les devoirs écrits n'ont pas lieu d'être mais sont pratiqués ? Comment répondre à la forte pression des parents pour que les devoirs des enfants soient faits ? Comment se prémunir d'une aide scolaire à deux vitesses pouvant créer des inégalités entre les enfants ? Les devoirs ne devraient-ils pas être faits sous l'égide de l'éducation nationale ? Comment accueillir à l'aide aux devoirs les enfants qui en ont le plus besoin ?

Une réflexion doit être engagée et porter sur un projet d'accompagnement personnalisé, en fonction des difficultés du public, et des objectifs que l'on veut assigner à l'accompagnement.

Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

- **Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous**

Perspectives

Au-delà de la poursuite de ce qui est déjà mis en place : interventions sur le temps scolaire, investissement en matière d'accessibilité, politique tarifaire du centre social, gratuité de la bibliothèque, accompagnement du CCAS via les chèques loisirs..., il semble important de pouvoir travailler sur des thématiques bien spécifiques, profitant à tous les enfants. L'accompagnement de tous les enfants dans leur pratique numérique apparaît en ce sens à développer. Aujourd'hui, la maîtrise des outils numériques par les enfants et les jeunes constitue un facteur de développement essentiel. Lutter contre la fracture numérique, accompagner et éduquer aux usages du numérique constituent un axe éducatif et citoyen important pour la commune. Il s'agira donc de promouvoir des actions permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Progresser dans l'utilisation des outils numériques,
- Permettre la création numérique,
- Sensibiliser aux limites de l'outil numérique,
- Développer un esprit critique.

La collectivité, de par ses investissements sur son patrimoine, met progressivement tous ses équipements aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées, avec une priorité donnée aux écoles et structures enfance jeunesse.

- **Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant**

Perspectives

Les actions mises en place sur le temps de pause méridienne pour respecter les rythmes de l'enfant doivent être poursuivies : sieste, ateliers de relaxation... Un travail doit être engagé, si possible avec les enseignants, via la charte des temps partagés pour le retour au calme des enfants avant la reprise en classe, afin de répondre à la question de l'énerverment des enfants.

La durée du prochain PEDT doit être mise à profit pour réaliser une étude sur l'impact, notamment sur la fatigue des enfants, de la durée de fréquentation des structures d'accueil "en collectif". Un regard particulier sera à avoir sur les enfants qui sont en « journée continue ». Dans ce cadre, au-delà de l'approche hebdomadaire, un travail sur la durée d'une année scolaire est à mener, pour identifier également le comportement des enfants, d'un point de vue fatigue selon

le calendrier : fins de trimestres, fin d'année scolaire, période de ponts...

Une réflexion doit également être engagée sur la prise en compte des enfants de maternelle dans la mise en œuvre du projet et notamment sur les contenus périscolaires spécifiques à mettre en place, au-delà de la place de la sieste pour les petits ? Ce traitement spécifique des enfants de maternelle doit viser à respecter leur rythme biologique, en permettant d'alterner de manière équilibrée les temps d'activité adaptés à leur âge et les temps calmes, à les aider à se repérer dans les lieux et à identifier les adultes qui les encadrent.

- **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants**

Perspectives

Il s'agit ici de poursuivre la dynamique mise en place jusqu'à ce jour par le biais des interventions sur le temps scolaire et des ateliers de découverte, avec les mêmes modalités selon lesquelles les enfants sont acteurs de leurs loisirs. Il paraît néanmoins important d'accroître l'innovation dans les activités proposées aux enfants. Des formations dans ce sens pourront être suivies par les animateurs et des thèmes spécifiques comme le numérique, l'enfant citoyen méritent d'être davantage investis et ce, de manière partenariale, entre écoles et centre social.

Les interactions entre les enfants, les familles, les écoles, les bénévoles doivent être poursuivies et le travail sur la valorisation des pratiques éducatives locales poursuivi (communications, évènements associant les partenaires...)

Au niveau de la bibliothèque, la réflexion est à poursuivre pour sortir du cadre du livre et rendre la lecture plus ludique pour les plus jeunes : tapis de lecture, kamishibai...

- **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives**

Perspectives

Sur ce point, il s'agit de poursuivre les actions engagées, notamment sur la pause méridienne et les ateliers de découverte proposant des activités sportives.

Pour aller au-delà, il semble aujourd'hui important de former les équipes éducatives à ces questions qui ont souvent été survolées lors de leur formation.

Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable**

Perspectives

Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable L'accès à une citoyenneté réelle et vécue, la prise de conscience de la notion d'intérêt général impliquent la pratique de la coopération, de l'entraide et la prise en charge de responsabilités.

Il appartient à l'ensemble des partenaires de mettre en place les conditions de la participation des enfants et des jeunes au sein des structures éducatives (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets ...), d'amener les enfants et les jeunes à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leurs espaces de vie. Les initiatives en faveur de l'expression individuelle et collective des jeunes seront à poursuivre, afin que ceux-ci puissent occuper pleinement leur place dans la cité, qu'ils soient force de propositions et non des consommateurs d'activités. Les actions éducatives rechercheront également l'initiation au débat démocratique pour les enfants et à l'analyse critique de leurs pratiques et de leurs souhaits.

Dans le cadre des actions initiées par le présent PEDT, une attention particulière sera aussi portée au quotidien à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté.

De même, à travers l'ensemble des actions proposées dans le cadre du PEDT, les notions de socialisation, de vie en collectivité, de respect de l'autre et du handicap et de l'éducation à la citoyenneté seront mises en œuvre.

Pour ce faire, il est nécessaire de construire, avec l'ensemble des partenaires concernés, une logique de coopération, une culture de vie commune. Il semble en effet important qu'une vision commune de l'enfant citoyen dans la société soit partagée entre les acteurs éducatifs. Etre jeune citoyen s'apprend, les adultes ont un rôle prépondérant à jouer dans ce domaine. Ainsi, développer une vision partagée sur ces questions nous permettrait d'imaginer des actions concrètes et globales avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Un temps de travail commun sur cette question pourrait ainsi être envisagé.

- **Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations**

Perspectives

La participation des associations aux temps périscolaires des enfants est aujourd'hui effective mais repose souvent le bénévolat et le volontariat. Cet engagement des bénévoles doit être accompagné et **cet accompagnement mérite d'être renforcé** pour que la dynamique, insufflée par le premier PEDT ne s'essouffle pas.

Les travaux à engager sur **l'accompagnement à la scolarité**, décrit dans l'objectif de réussite scolaire ci-avant présenté, contribueront nécessairement à développer les liens intergénérationnels.

Tout au long de l'année, la commune de Saint Brice Courcelles accueille un grand nombre de **manifestations sportives ou culturelles**, organisées par la commune ou par les associations locales. Tous ces événements sont également un moyen de favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes. Il conviendra de rechercher des passerelles entre le monde scolaire, périscolaire, extrascolaire et le temps libre passé en famille à travers ces manifestations. Ces événements pourraient également permettre de valoriser la production des enfants ou de les impliquer selon des modalités restant à définir. Les galas de danse, de gymnastique rythmique, de twirling bâton, de judo et la représentation annuelle de la chorale des enfants de l'école élémentaire en sont de parfaits exemples.

Par ailleurs, et dans le cadre des activités propres aux associations locales intervenant sur le territoire de la commune, les passerelles qui existent actuellement les mercredis entre les structures extrascolaires et les associations seront préservées afin de permettre aux enfants de continuer à pratiquer une activité associative sportive ou culturelle. Ces **passerelles** pourront être développées en lien avec les temps périscolaires.

Une attention particulière sera apportée par la commune aux associations participant à l'animation sur le territoire par l'organisation de projets éducatifs (stages de pratique sportive ou culturel ouverts à tous, ateliers divers, initiations ...), événementiels ou festifs (rencontres culturelles, spectacles, galas, divertissements divers ...). Dans ce cadre, les actions associatives en direction des enfants et des jeunes de la commune bénéficieront d'une attention et d'un **soutien particulier de la commune**.

III. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2017-2020 SUR LE TERRITOIRE

III.1. Le maintien des modalités d'accueil des enfants

En terme de mise en œuvre, les actions décrites dans le précédent PEDT sont poursuivies et bénéficient des améliorations qui ont été apportées dans le cadre de la recherche de l'atteinte des objectifs éducatifs territoriaux. Il a été fait le choix de ne pas reprendre intégralement ici les modalités pratiques d'organisation des différentes actions, telles que décrites dans le précédent PEDT. Il a plutôt été fait le choix de mettre uniquement l'accent sur les améliorations ou les adaptations apportées sur la période 2013-2017.

L'accueil périscolaire du matin et du soir

Dans la continuité de l'existant, cet accueil est organisé par le centre social. Ce dernier dans le cadre du PEDT a bâti le projet pédagogique des accueils périscolaires. Il est joint au présent document.

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les élèves quittent la classe à partir de 16h00 et peuvent bénéficier à compter de cette heure, des activités périscolaires organisées par le FPTCSEC. Depuis la rentrée 2013, le centre social propose une organisation visant à répondre au mieux aux objectifs éducatifs de socialisation des enfants, d'éveil de la curiosité, de découverte d'activités sportives culturelles et artistiques...

Deux types d'activités sont ainsi proposés :

- les « **ateliers de découverte** » : activités structurées (d'une heure et demie environ), au trimestre, avec un engagement de l'enfant à participer sur une plage horaire donnée. Ces ateliers visent à faire découvrir à l'enfant une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs. Il s'agit dans ce cadre de proposer aux enfants 3 ateliers de découverte différents chaque soir, en s'appuyant sur les compétences de l'équipe d'animateur et associant très rapidement des bénévoles des nombreuses sections et associations de la commune de Saint Brice Courcelles.
L'enfant choisit l'atelier de découverte qu'il va pratiquer après une présentation du programme d'activités possibles à l'ensemble des enfants. Il est tout de même orienté pour que son choix s'inscrive dans le cadre d'un parcours cohérent.

Quelques exemples : photographie et informatique / je découvre les instruments d'une fanfare / les disciplines de l'athlétisme / les différentes techniques de peinture / je fabrique avec du bois / le football sur un vrai terrain / je fabrique et j'utilise des marionnettes / je danse le hip hop...

- les « **activités de loisirs** » : activités plus libres, avec la possibilité d'un départ de l'enfant à tout moment. Cet accueil permet aux enfants de pratiquer une activité moins structurées, à leur demande (jeux de société, découverte du livre, jeux de cour...) ou de profiter d'un temps plus calme où l'enfant se ressource après la classe. C'est dans ce cadre qu'il peut également bénéficier de l'aide aux devoirs mise en place pour remplacer l'action précédente de l'association « j'ai mon mot à lire ».

Selon les projets des écoles et dans le cadre de la concertation relative au suivi du PEDT, une **thématique commune aux différents acteurs** pourra être retenue.

A 16h00, les enfants sont répartis dans l'activité qu'ils ont choisie ou sont accueillis par les enseignants pour les activités pédagogiques complémentaires et prennent dans un premier temps un goûter fourni par les parents.

Comme indiqué précédemment au niveau des objectifs éducatifs du présent PEDT, il conviendra que le **positionnement des APC puisse aussi permettre à un enfant de pouvoir aussi bénéficier des actions spécifiques menées sur la commune**. Les APC étant placées après les cours de l'après-midi, à 16h00, la poursuite de la coopération avec les équipes enseignantes sera recherchée pour que la transition APC / périscolaire puisse se faire dans les meilleures conditions possibles.

L'accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité, tel qu'il existait en 2013 avec l'association « j'ai mon mot à lire » a été interrompu en 2013, suite à la mise en sommeil de l'association. Une solution de substitution a ainsi été mise en place avec différents bénévoles qui proposent une aide aux devoirs sur le temps des activités de loisirs du périscolaire du soir. Les enfants de l'école élémentaire ont ainsi la possibilité de bénéficier d'un lieu calme pour

pouvoir faire leur devoir. La question des études surveillées conduites par les enseignants reste entièrement posée.

La pause méridienne

L'organisation actuellement mise en place sera reconduite sur la période 2017-2020, avec l'application par les différents acteurs de la charte de la pause méridienne qui inclut les actions relatives :

- à la remise au calme des enfants après le temps de déjeuner
- au temps de sieste des plus jeunes, mis en place au plus près du repas, avant même la reprise du temps scolaire
- à l'apprentissage gustatif et culinaire, intégrant les principes du développement durable
- à la communication avec les parents

Les interventions sur le temps scolaire

Les interventions sur le temps scolaire organisées avec l'école de musique, la bibliothèque et le CLAE qui bénéficient à TOUS les enfants des écoles seront poursuivies, selon les modalités précisées dans la charte signée entre les différents acteurs (charte sur les interventions sur le temps scolaire en annexe 4). La gratuité de ces actions est assurée par une prise en charge totale du coût de ces actions par la commune.

Avec l'école de musique

En collaboration avec l'équipe pédagogique, deux projets musicaux sont proposés aux élèves de l'école élémentaire. Les thématiques abordées prennent en compte les différentes spécificités développées par le collège de référence pour le troisième cycle. On privilégiera ainsi l'apprentissage et la mémorisation de chants de langues étrangères pour que l'élève s'approprie les intonations propres aux langues étrangères. La polyrythmie et le chant à deux voix sont aussi développés afin que chacun apprenne à tenir sa partition tout en ayant conscience de la seconde voix présente. Cette rigueur a pour fins de développer « l'assurance de soi », l'écoute et la justesse de sa propre production vocale. Si la production finale est artistique (accompagnement instrumental de professeurs de l'école de musique), l'utilisation de la musique comme vecteur pédagogique est ici évident.

Le travail musical dédié au second cycle a pour horizon le contenu du cycle trois. Pour ce faire, l'accent est porté à la foi sur la qualité et la maîtrise vocale (chanter fort n'est pas crier), la position corporelle, le regard et la concentration (suivre le Chef de chœur), l'articulation, la justesse, la responsabilisation de « sa » production personnelle face au groupe et la mémorisation de tous les chants présentés à la représentation de fin d'année.

Les élèves de chaque cycle conçoivent en parallèle une vidéo afin d'illustrer les chants sur un écran en fond de scène.

La citoyenneté est également intégrée dans ces pratiques vocales, les élèves volontaires, accompagnés d'un(e) enseignant(e) sont invités à participer à une ou deux cérémonies à travers l'interprétation de l'hymne national (11 novembre) et/ou du Chant des Partisans (8 mai).

Six heures hebdomadaires sur trente-trois semaines devant élèves sont dédiés au chant choral. Deux séances de trois heures en présence des enseignants, le mardi et le jeudi matin (8h30-11h30), structurent ces interventions. L'exercice a pour cadre l'auditorium de la Maison des Arts Musicaux dont une porte seule sépare l'école Jacques Prévert de l'école de musique. Un piano, de petites percussions et du matériel d'enregistrement sont disponibles, le matériel informatique pour la conception et réalisation des projections est élaboré en classe. Le Musicien Intervenant bénéficie d'un C.D.I. et est salarié de l'école de musique, structure associative.

Avec la bibliothèque

Les actions de la bibliothèque, notamment sur le temps scolaire seront poursuivies sur la durée du prochain PEDT : les prêts de livres bien sûr, les lectures d'histoires aux classes, très probablement le vote des Incorruptibles, qui est un temps fort du partenariat entre les classes et la bibliothèque. Davantage de liens entre les deux seront encore recherchés. Le projet avec l'association Les amis de mon jardin sera proposé si des enseignants sont intéressés. Le partenariat entre la classe de Petits/Moyens de la maternelle, la bibliothèque et l'association Part/Age 51 pourrait également être reconduit.

D'autres projets pourraient voir le jour en fonction des disponibilités de chacun : proposition de rencontres d'auteur hors Incorruptibles, notamment dans le cadre du Salon du Livre de Cormontreuil, projets à thème sur plusieurs séances proposés auprès des classes, faire venir des intervenants (sur le principe du Liseron de la Marne expérimenté en 2016) pour proposer des contenus aux classes.

Avec le CLAE

Les projets diffèrent suivant les classes, en fonction des attentes des enseignants et du thème choisi : théâtre, technologie, électricité, développement durable... L'ensemble de ces activités s'inscrivent dans le cadre des projets de classes et des écoles.

Des projets seront ainsi conduits avec les classes, avec de la mise en œuvre d'expérimentations pratique et scientifique, comme l'étude de la transmission des mouvements, des effets de l'électricité, du magnétisme, des travaux de jardinage, des études de la faune, du milieu vivant, autour de la mare pédagogique, des jeux d'eau à l'école maternelle... et la participation au projet classes en fac.

Le projet théâtre sera également reconduit par le CLAE, avec la mise en place de petites pièces où chaque enfant, avec ses camarades de classe, monte un jeu d'acteur en situation (mémorisation d'un texte, diction en public, occupation de l'espace, constitution et fabrication des décors, recherche et utilisation d'accessoires dans une situation donnée, prise de confiance en soi, écoute des autres, jeu collectif, ...)

Le temps d'intervention du CLAE est d'une heure par classe par semaine. Sur 28 semaines dans l'année, l'animateur prend ainsi en charge les enfants de la classe durant le temps scolaire. Selon le projet et l'âge des enfants, la classe est divisée en deux, trois, voire quatre groupes pour les plus jeunes. Ce volume horaire peut être concentré sur une partie de l'année, en fonction de la nature de l'action choisie par l'enseignant. Les modalités d'intervention du CLAE sur le temps scolaire sont définies dans le cadre d'une charte signée entre la commune, l'éducation nationale et le CLAE. Les animateurs disposent chaque semaine d'un temps de préparation préalable à l'activité et d'un temps de formation dédié à la thématique choisie dans le cadre du projet.

L'accueil du mercredi

L'organisation mise en place sur la période 2014-2017 sera reconduite, avec la possibilité pour les enfants :

- de quitter l'espace éducatif à la fin des cours
- de s'inscrire à la restauration scolaire et bénéficier d'un repas
- de s'inscrire au centre de loisirs organisé l'après-midi.

Pour les enfants inscrits à des activités associatives locales, une passerelle entre le centre de loisirs et les associations sera de nouveau mise en place pour favoriser le développement d'une pratique sportive ou culturelle régulière en direction des enfants.

Les autres activités

Il n'en reste pas moins que toutes les autres actions déjà existantes sur le territoire et décrites dans la première partie du document (accueil pendant les vacances notamment...) sont évidemment poursuivies et rentrent dans le champ du PEdT.

III.2. La gouvernance du PEdT

Un comité de pilotage et des groupes de travail

Pour répondre aux éléments de bilan présentés ci-avant, il convient de poursuivre la concertation locale sur le PEdT en adaptant les instances de gouvernance locales.

Le comité de pilotage et de coopération éducative est à reconduire, avec sa composition actuelle :

- Des élus de la Mairie et des représentants des services municipaux (responsable des affaires scolaires, représentant des ATSEM, responsable de la bibliothèque),
- Les directeurs d'école ou de leurs représentants,
- L'inspecteur de l'éducation nationale,
- Des élus du centre social et des représentants de ses services (directeur, représentant des animateurs)
- Des représentants de l'école municipale de musique,

- De bénévoles d'associations impliquées dans le dispositif,
- Des représentants des parents d'élèves,
- Un représentant de la DDCSPP,
- Un représentant de la CAF.

Le comité de pilotage doit néanmoins évoluer un peu dans ses missions. Réuni à l'initiative du Maire, le comité de pilotage doit assurer un suivi du PEDT, et acter au besoin des modifications du PEDT avant sa date d'échéance pour l'adapter au contexte et aux besoins constatés. Pour ce faire, il doit s'appuyer sur des travaux préalables menés sur des sujets bien définis qu'il aura déterminé comme pertinents à étudier, suite au bilan du premier PEDT réalisé et aux initiatives des différents partenaires.

Des groupes de travail seraient ainsi à constituer au gré des demandes formulées par le comité de pilotage. Ces derniers, animés par les partenaires volontaires, viendraient présenter leurs travaux au comité de pilotage, qui donnerait son avis sur les propositions formulées.

Cette nouvelle organisation serait de nature à répondre aux besoins identifiés dans le cadre du suivi : elle vise à faciliter les échanges et permettre à chacun des acteurs de trouver sa place au sein du comité de pilotage.

Un coordinateur allant sur le terrain, clairement identifié, est souhaitable. Ce coordinateur serait l'interface entre tous les acteurs ou parties prenantes du projet, il est le lien privilégié entre le comité de pilotage où les grandes orientations sont débattues et les acteurs sur le terrain. Il doit donc avoir un rôle de facilitateur et de régulation afin de ne pas perdre de vue les objectifs définis lors des réunions du comité de pilotage. Il fera la liaison entre les partenaires sur le terrain afin de faciliter leur compréhension de la cohérence et la complémentarité des temps de la journée de l'enfant.

Le centre social, qui est à la convergence de nombreuses actions du PEDT et dont les locaux se situent au cœur de l'espace éducatif semble être le partenaire le plus à même d'assurer ce rôle de coordination, en relation étroite avec les services et les élus de la commune.

III.3. L'évaluation du PEDT

Comme vu précédemment, définir préalablement une méthodologie complète d'évaluation ne semble pas pertinent. La méthodologie définie dans le précédemment PEDT, si elle a pu servir de cadre général, n'a pu être appliquée strictement.

Il convient donc de revoir les ambitions du PEDT en matière d'évaluation même si cela constitue toujours un enjeu majeur partagé par les partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire.

L'évaluation, même si elle est moins formalisée, doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de pistes d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

Les modalités d'évaluation seront au cœur des missions portées par les groupes de travail préalablement identifiés qui pourront s'appuyer sur le suivi d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, par la réalisation d'enquête de satisfaction par exemple.

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Bilan du PEDT 2013-2017

Annexe 2 : Charte de la pause méridienne

Annexe 3 : Charte pour les interventions sur le temps scolaire

Annexe 4 : Projet éducatif du FPTCSEC

Annexe 5 : Projet pédagogique des accueils périscolaires portés par le centre social

Annexe 6 : Bilan bibliothèque